

avec demande de remboursement

sans demande de remboursement

Étudiant boursier sur critères sociaux (CROUS) :

Oui

Non

En attente

Le remboursement des droits de scolarité versés lors de l'inscription administrative à l'Université Paris13 pourra être accordé dans les conditions prévues à l'arrêté ministériel en vigueur du 22 juillet 2016 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur (NOR : MENS1616742A).

Dates limites de dépôt de demande d'annulation d'inscription année universitaire 2016-2017

Licence / DUT / Ingénieur : 1^{er} Octobre 2016

Licence Santé / Master : 15 octobre 2016

Doctorat : 30 novembre 2016

Identité :

N° d'étudiant : (figurant sur votre carte étudiante ou certificat de scolarité)

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Date de naissance :
(JJ/MM/AAAA)

Adresse postale :
.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Inscription à l'Université Paris 13 en :

UFR/IUT/Institut :

Discipline :

Licence

Master

Doctorat

DUT

Licence Professionnelle Autre:

Année d'inscription :

1

2

3

Autre :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir (Cf. liste ci-après) et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à Villetaneuse, le

Signature de l'étudiant(e) :

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT:

- 1- **Lettre motivée** explicitant la demande ;
- 2- Original de la carte étudiante de l'Université Paris 13 ainsi que la plaquette comprenant l'attestation de versement et les certificats de scolarité (remise lors de votre inscription administrative) ;
- 3- **Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom** (si le RIB n'est pas à votre nom, joindre **IMPÉRATIVEMENT** une autorisation de votre part **datée et signée** en cas de remboursement sur le compte d'un tiers).
- 4- Une enveloppe libellée à vos noms et adresse et timbrée au tarif en vigueur.

Selon votre situation :

- 5- Certificat d'inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur ;
- 6- Dans le cas d'un transfert départ : photocopie du formulaire de la transmission du dossier universitaire ou de transfert dûment signé par toutes les parties ;
- 7- Justificatifs en rapport avec la demande (justificatifs des ressources et des charges, actes de décès, certificat médical...);
- 8- Toutes pièces que vous jugerez utile.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT:

Les demandes sont soumises aux principes définis à l'arrêté ministériel relatif aux taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur.

Conformément à la réglementation nationale, une somme, définie chaque année par arrêté ministériel, sera conservée par l'Université en cas d'annulation d'inscription et ce au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription (23 euros pour 2015/2016)

Attention : le montant de la Médecine Préventive n'est pas remboursable.

Je suis informé que l'annulation d'inscription:

- Supprime tous les droits afférents aux services de l'Université (cours, examens, accès au campus, aux bibliothèques, etc...);
- **Ne donne pas automatiquement lieu à remboursement des droits universitaires** (toutes les demandes sont soumises à décision de la Commission Annulation et remboursement) ;
- **Toute demande formulée après les dates mentionnées sur ce formulaire sera automatiquement refusée.**

CADRE RESERVE A LA COMPOSANTE

Nom du gestionnaire:.....

Signature :

Coordonnées :.....

Cachet :

**CADRE RESERVE A LA DIRECTION DE LA SCOLARITE ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
(DSVU)**

Avis du DSVU sur la demande

Date de réception du dossier

Favorable

Défavorable

Motif

**CADRE RESERVE A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE**

Avis du VP-CFVU sur la demande

Date de réception du dossier

Favorable

Défavorable

Motif

L'Université Paris 13 est
membre fondateur de :

